

# Charente-Maritime



## État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

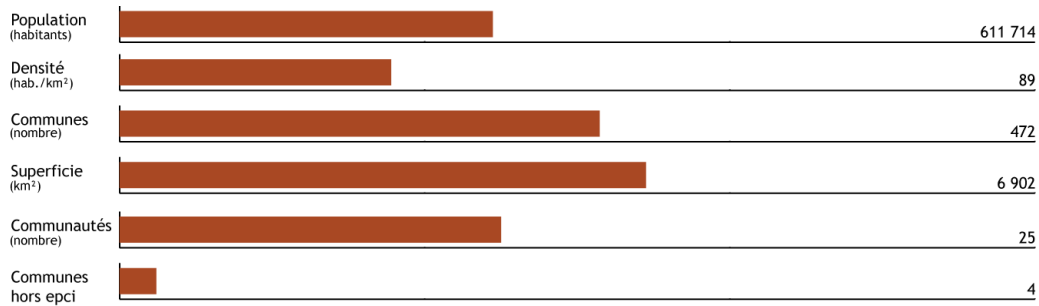
**26 mai 2011**

**Situation inchangée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 :**

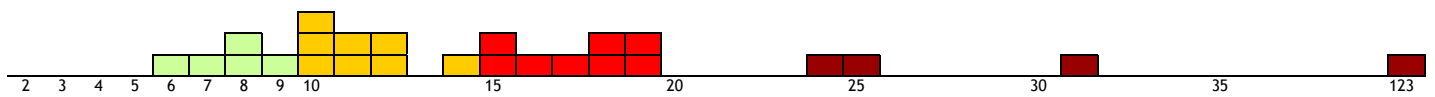
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

# Les données

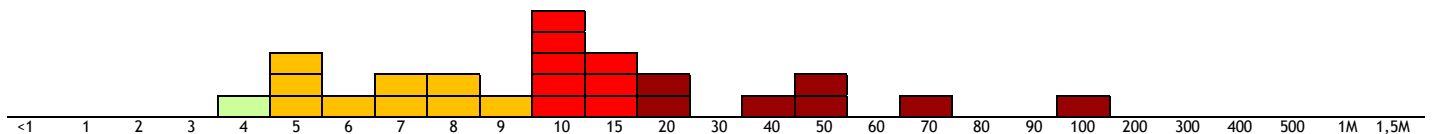
## Caractéristiques du département



## Nombre de communes par communauté



## Population par communauté (en milliers d'habitants)

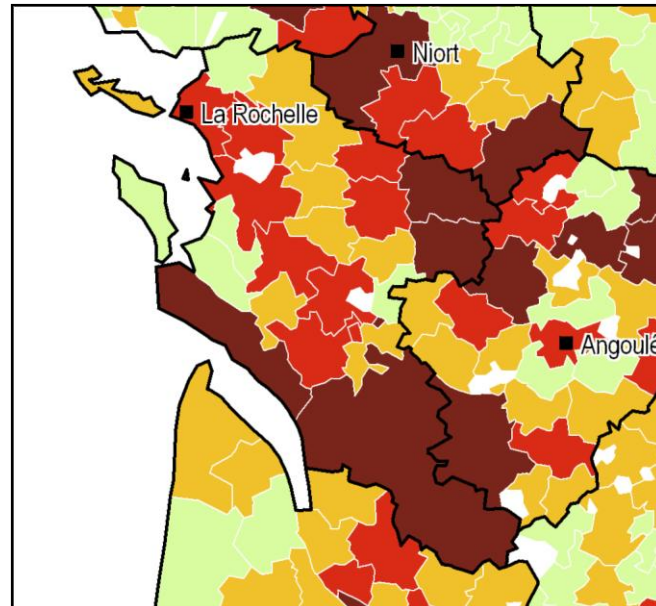


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
6	1
7	1
8	2
9	1
10	3
11	2
12	2
14	1
15	2
16	1
17	1
18	2
19	2
24	1
25	1
31	1
123	1
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

Population/Communauté	
Population	Communautés
4 à 5 000	1
5 à 6 000	3
6 à 7 000	1
7 à 8 000	2
8 à 9 000	2
9 à 10 000	1
10 à 15 000	5
15 à 20 000	3
20 à 30 000	2
40 à 50 000	1
50 à 60 000	2
70 à 80 000	1
100 à 200 000	1
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

## Les territoires

Nombre de communes par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés présentent une grande diversité de taille (entre 6 et 123 communes), selon :

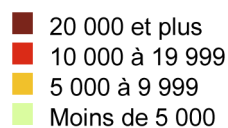
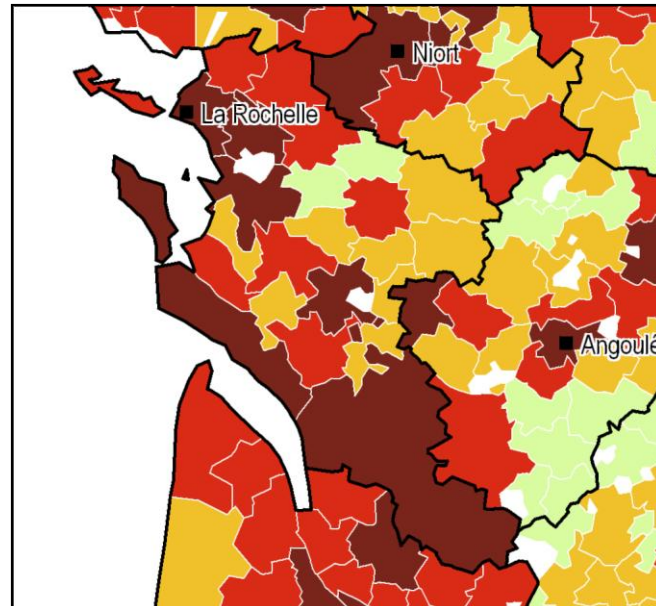
- 8 communautés sur 25 (soit 32,00 %) comptent entre 10 et 14 communes.
- 8 communautés (soit 32,00 %) comptent entre 15 et 19 communes.
- 5 communautés (soit 20,00 %) comptent entre 5 et 9 communes.
- 4 communautés (soit 16,00 %) comptent au moins 20 communes, dont 1 compte 123 communes : la CC de la Haute Saintonge.

### Comparaison avec les départements voisins

- Situations comparables en Charente, dans les Deux-Sèvres et en Vendée.
- Communautés plus petites en Gironde.

## Les territoires

Population par communauté



### Commentaires

#### Caractéristiques de la trame intercommunale

Dans un grand nombre de cas, la population des communautés est significative :

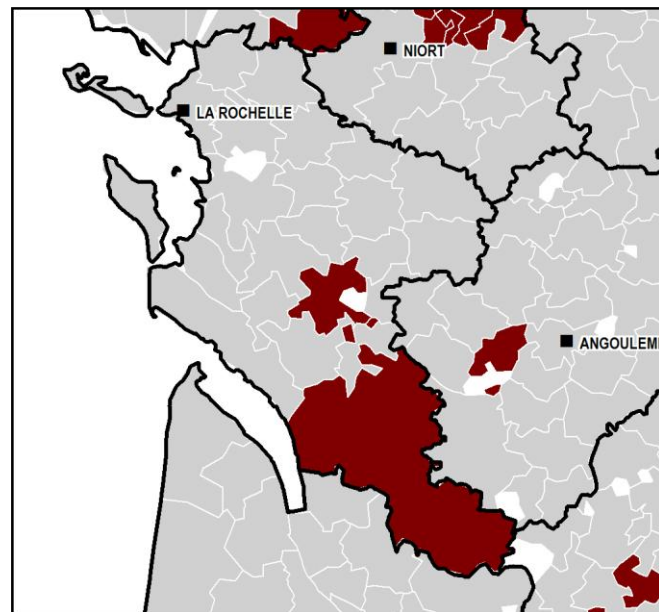
- 15 communautés sur 25 (soit 60,00 %) comptent au moins 10 000 habitants.
- 7 communautés (soit 28,00 %) comptent au moins 20 000 habitants, dont 1 plus de 100 000 habitants : la CA de La Rochelle qui représente 24,60 % de la population départementale.
- 10 communautés (soit 40,00 %) comptent moins de 10 000 habitants, dont 1 moins de 5 000 habitants (CC du Val de Trézence de la Boutonne à la Devise).

#### Comparaison avec les départements voisins

- Situations comparables en Charente, dans les Deux-Sèvres (sauf au contact de l'agglomération niortaise) et en Vendée.
- Communautés moins peuplées en Gironde.

## Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

### Données

Territoires discontinus	2	CC de la Haute Saintonge CC du Pays Santon
Territoire comprenant une enclave	0	
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	4	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	4	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	4	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	4	

### Évolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

- Aucune.

#### Répartition des communes « isolées »

- Au Sud de La Rochelle (Ardillières, Ciré d'Aunis) et au contact du Pays Santon (Ballon et Chaniers qui crée une discontinuité territoriale pour la communauté).

### Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

ARDILLIÈRES  
BALLON

CHANIERS  
CIRÉ-D'AUNIS

**À partir des données transmises par la préfecture en 2006  
L'intercommunalité en Charente-Maritime - Juin 2006**

**État des lieux**

**· La situation**

La Charente-Maritime, au regard d'autres situations départementales, apparaît comme « le bon élève de la classe ». La coopération intercommunale est une tradition bien ancrée. Le nombre d'EPCI à fiscalité propre reste raisonnable : 25 au total.

- 468 communes sur 472 adhèrent à une communauté. Elles représentent plus de 99 % de la population. Dans le département, il existe : 22 communautés de communes, dont 12 à fiscalité additionnelle et 10 à TPU, et 3 communautés d'agglomération.

**· L'approche géographique de l'intercommunalité à fiscalité propre**

- Des périmètres de taille variable qui s'articulent souvent dans les limites cantonales : Totalité de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, certaines communautés de celui de Rochefort (bassin de Marennes, Surgères) et de La Rochelle (Ile de Ré, Pays Marandais).

- Une intercommunalité de projet qui couvre la quasi-totalité du département :

Seules 4 communes n'adhèrent pas à un EPCI à fiscalité propre.

- Des périmètres variables, parfois discontinus et hétérogènes :

10 communautés de communes ont une population inférieure à 10 000 habitants. Elles constituent 40 % de l'ensemble des communautés de communes

- La discontinuité territoriale concerne encore deux communautés : la CC de la Haute-Saintonge (Rouffiac) et celle du Pays Santon (Colombiers et La Jard).

**Les orientations de rationalisation au regard de l'approche géographique**

- L'objectif serait de fusionner les communautés de communes pour se rapprocher le plus possible de la carte des pays. Ce schéma permettrait de remédier également aux situations très marginales de discontinuité territoriale existantes. Enfin, les opérations de fusion intégreraient les quatre communes isolées dans ces nouveaux EPCI.

- Bien que la démarche soit complexe, la consolidation de l'intercommunalité passe par la définition et la mise en œuvre de politiques communes sur des échelles de territoires à la dimension des enjeux.

- Cela suppose que les communautés de communes acquièrent, de manière équilibrée, la capacité à coordonner et à développer les initiatives pour garantir l'unité du territoire, une pérennité certaine du bassin de vie et d'emploi qu'elles constituent.

- Il n'y a pas de projets sans territoires, il y a encore, et on peut le regretter, des territoires sans véritables projets. C'est là, tout le challenge de la rationalisation de la carte intercommunale en Charente-Maritime.

**Étape 1 : Rattachement :**

- 3 communes isolées (Ballon, Ciré d'Aunis et Ardillières) à la CC du Pays d'Aunis.

- Chaniers à la CC du Pays Santon.

**Regroupements :**

- CC des Bassins Seudre et Arnoult/CC du Pays Santon.

- CC de la Région de Pons/ CC de la Haute-Saintonge.

- CC du Sud-Charente/CA du Pays Rochefortais.

- CC du Pays Savinois, CC du Val de Trézence, CC du Canton de Loulay, CC du Canton d'Aulnay/CC du Canton de Saint-Jean d'Angély.

- CC de Saint-Hilaire de Villefranche/CC du Pays de Matha.

**Modification :**

- Corme-Ecluse quitterait la CC des Bassins Seudre et Arnoult pour la CA du Pays Royannais.

**Étape 2 : Regroupements :**

- CC Vignobles et Vals boisés du Pays Buriaud/CC du Pays Santon.

- CC de Matha/CC de Saint-Jean d'Angély.

**Étape 3 : Regroupements :**

- CC du Pays Marandais, CC du Canton de Courçon, CC de Surgères/CC de Plaine d'Aunis.

- CC Coeur de Saintonge, CC du Canton de Gémozac/ CC du Pays Santon.